Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260305-260314-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 05 mars 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	14
Date de la convocation	:	19 février 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	10 mars 2026
Date d'affichage	:	10 mars 2026

Délibération N° 26-03-14

L'an deux mille vingt-six et le 05 mars à 19 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme KERGUELEN Françoise, Maire.

Présents : F. KERGUELEN, P. PERSEHAIE, C. LE ROSSIGNOL, C. BANCHEREAU, M. RAULLINE, C. GODIN, C. THOMAS, S. BERTIN, M. LACAZE, N. FRO, S. LE DIZES, L. BEAUGé, C. DUBOIS, A. LE NET
Excusé :
Absent :
Secrétaire de séance : C. LE ROSSIGNOL

Objet de la délibération :
Budget Primitif 2026 : Taux de fongibilité

Depuis la nouvelle nomenclature M57, les dépenses imprévues ne sont plus comptabilisées. Il convient de voter un taux de fongibilité qui permet des virements de comptes à l'intérieur de chaque section (Fonctionnement et Investissement) sans avoir recours à des décisions modificatives. Le taux maximum est de 7.50 % des dépenses réelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un taux de fongibilité de 7.50 % pour l'ensemble des budgets – M57, pour l'année 2026 :

- COMMUNE – budget principal,
- BOULANGERIE – budget annexe,
- LOTISSEMENT L'ETUNEL – budget annexe,
- LOTISSEMENT DE LA MAIRIE – budget annexe,
- LOTISSEMENT DE L'EGLISE – budget annexe.

Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 09 mars 2026,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)

F. KERGUELEN,
Maire,